

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	17/03/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	31/03/2022

**OBJET :****Etat annuel des indemnités des élus****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Jérôme MAZET procuration à M. Claude BOUTRON, M. Gil SILVESTRI procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER procuration à M. Eric GARCIN

**Absent(s) :**

Mme Solène FOREST, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Cédryc AUGUSTE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles applicables aux collectivités et à leurs groupements parmi lesquelles la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Cet état doit présenter les indemnités de toute nature que perçoivent les élus locaux siégeant au conseil au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés au sein des instances suivantes :

- au conseil municipal ou communautaire ;
- au sein de tout syndicat mixte composé de communes et d'EPCI ou exclusivement d'EPCI, de tout syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public, pôle métropolitain et pôle d'équilibre territorial et rural ;
- au sein de sociétés d'économie mixte locales, des sociétés publiques locales, des sociétés d'économie mixte à opération unique et leurs filiales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant l'obligation d'établir un état annuel présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal,

**Décision :**

Il est proposé, sur avis de la Commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines et de la commission des Finances réunies le 15 mars 2022 :

**Article unique :** de prendre acte de l'état annuel des indemnités versées aux élus locaux qui lui a été présenté.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 35

- CONTRE : 6

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER

La Maire-Adjointe

  
Catherine ASSO

Transmis en Préfecture le : 6 AVR. 2022

Affiché ou publié le : 6 AVR. 2022

## Etat des indemnités des élus

Année 2021

Civilité	Prénom	Nom	Déclaration montant annuel élu communal	Formation	Frais de déplacement	Syndicat mixte	Société d'Economie Mixte
Mme	Marie-José	ALLEMAND	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Catherine	ASSO	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Cédryc	AUGUSTE	2 387,28 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Christiane	BAR	2 387,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Françoise	BERNERD	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Michel	BILLAUD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Alain	BLANC	2 387,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Martine	BOUCHARDY	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Claude	BOUTRON	2 387,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Jean-Louis	BROCHIER	2 387,28 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Pimprenelle	BUTZBACH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Sabrina	CAL	2387.28	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Evelyne	COLONNA	8 499,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Isabelle	DAVID	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Roger	DIDIER	50 882,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Françoise	DUSSERRE	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Zoubida	EYRAUD-YAAGOUB	2 387,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Solène	FOREST	2 387,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Mélissa	FOULQUE	2 387,28 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Pauline	FRABOULET	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Daniel	GALLAND	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Eric	GARCIN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Richard	GAZIGUIAN	2 387,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Nicolas	GEIGER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Chiara	GENTY	8 499,12 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Maryvonne	GRENIER	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Charlotte	KUENTZ	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Rolande	LESBROS	27 728,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Jean-Pierre	MARTIN	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Jérôme	MAZET	2 387,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Vincent	MEDILI	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Eric	MONTOYA	2 387,28 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Ginette	MOSTACHI	2 387,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Alexandre	MOUGIN	8 499,12 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Bruno	PATRON	2 387,28 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Olivier	PAUCHON	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Pierre	PHILIP	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Christophe	PIERREL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Chantal	RAPIN	8 499,12 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Joël	REYNIER	2 387,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Paskale	ROUGON	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Gil	SILVESTRI	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Fabien	VALERO	2 387,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €